



2025-106

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 2 décembre à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 26/11/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Serge ABOULIN, Christine SIMON.

Excusés :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Michel BEGON  
Roland SEUX qui a donné procuration à Patrice LHOSTE  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Christian GIRARD  
Secrétaire de séance : Sébastien GAGNE

**OBJET : Délibération précisant les modalités de la mise à disposition au public  
du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-45,

**Vu** l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le plan local d'urbanisme approuvé le 18 octobre 2019,

**Vu** l'arrêté municipal du 28 novembre 2025 engageant la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU,

Monsieur le Maire expose les raisons pour lesquelles la modification simplifiée du PLU de BLAVOZY est rendue nécessaire ainsi que les modalités de mise à disposition au public de ce dossier,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECIDE :**

- d'approuver la décision du maire d'engager une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Blavozy pour : ***Modifier sur le plan de zonage -Voirie à créer au titre de l'article L. 151-38 du code de l'urbanisme-, en déplaçant le tracé initial qui permet la liaison entre le secteur du Lotissement Le Pied de la Garde à la Rue Vio du Raza.***

- d'instaurer une concertation, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités suivantes :
  - ***Mise à disposition du public à l'aide d'un dossier déposé en mairie et sur le site internet ainsi que sur une borne interactive disponible en mairie***
  - ***publication d'une information dans la presse locale.***
- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la modification simplifiée du PLU ;
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrites au budget de l'exercice considéré ;

Le Maire,  
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 02/12/2025  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
Sébastien GAGNE

